

LA DIRECTRICE GENERALE

Vu le code général de la Fonction Publique,

Vu le décret n°2016-636 du 19 mai 2016 relatif à l'organisation des carrières et des fonctionnaires de catégorie C de la fonction publique hospitalière, modifié,

Vu le décret n° 2016-1704 du 12 décembre 2016 portant statuts particuliers des corps des personnels administratifs de la catégorie C de la fonction publique hospitalière,

Considérant l'avis d'ouverture du recrutement sans concours d'Adjoints Administratifs Hospitaliers, sur le portail des concours de la Fonction Publique Hospitalière en date du 1^{er} septembre 2025, en vue de pourvoir 25 postes.

Vu le procès-verbal d'admission en date du 5 décembre 2025,

DECIDE

ARTICLE 1^o : Les candidats admis au recrutement sans concours pour l'accès au grade d'Adjoints Administratifs Hospitaliers organisé par le CHU de Montpellier en vue de pourvoir 25 postes sont les suivants classés par ordre de mérite :

WASTOI EL HABIB Amina
ARNAUD Lola
BORD Cristel
DE SAULCES LARIVIERE Nathalie
VIOLA Magaly
DERVILLEZ Sylvain
HISCOCK Colette
ANTONIRINA Haingo
JILALI Djamilia
SORIANO Annick
MARCOTTE Yann
MARCOUIRE Bhavika
SALHI Nabilia
YAZIGI Anabelle
FOUASSON Charlotte
MAHLI Siham
ROGUET Fiona
DALZON Erika
TOURNEMINE Céline
DENANCE Claudie
LAGRIQUI Myriam
CERVELLO Laury
ABDELHALIM Jazmine
MARCHAND Amelie
ESTEVE Anne
RICHARD Christelle
CIKILLI Faiza
BOUKHLIFA Ryzlaine

Un recours gracieux peut être formulé auprès de Madame la Directrice des Ressources Humaines et de la Formation dans les deux mois qui suivent la présente notification.

La présente décision peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Montpellier dans un délai deux mois à compter de la date de sa notification. Le Tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique «Télérecours citoyens» accessible par le site internet www.telerecours.fr

MOURARET Sandra
JULLIAN Alexia
RESSENCOURT Tiphaine
JAOUL Gladys
TREGNER Filip
QUEDEVILLE Sandrine
COPPIN Carine
TORREILLES Marion
DIAZ Jennifer
MONERON Eva
CALVAS Alexandra
FRAPPIER Marie Celine
LAINE Murielle
AASSASS Maissa
NORMAND Aurelie
COSTES Lea
GONSALES Emmanuelle
LARA Sylvia
BOUET Valentin

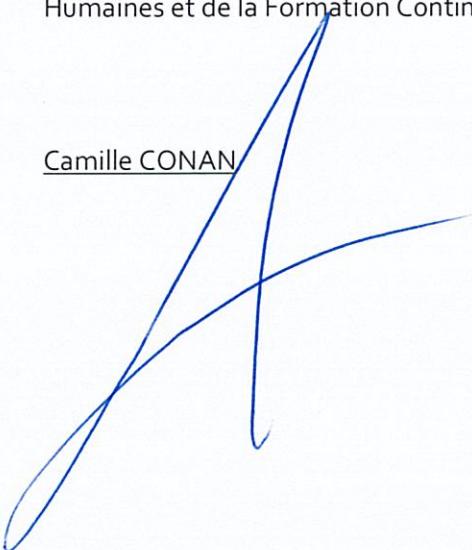
ARTICLE 2^o : Madame la Directrice des Ressources Humaines et de la Formation Continue est chargée de l'exécution de la présente décision.

Montpellier, le 5 décembre 2025,

P/La Directrice Générale et par délégation,

La Directrice Adjointe des Ressources
Humaines et de la Formation Continue

Camille CONAN



Un recours gracieux peut être formulé auprès de Madame la Directrice des Ressources Humaines et de la Formation dans les deux mois qui suivent la présente notification.
La présente décision peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Montpellier dans un délai deux mois à compter de la date de sa notification. Le Tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique «Télérecours citoyens» accessible par le site internet www.telerecours.fr